

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCES-VERBAL - Séance du mercredi 24 mars 2021

Date de convocation : 18 mars 2021 - Date d'affichage : 18 mars 2021

Nombre de délégués : en exercice : 27 - Présents : 22 - Votants : 26

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars à 20h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Mesnil Saint Denis, sous la présidence de Madame Anne GRIGNON

### PRESENTS

**CHOISEL** : Alain SEIGNEUR  
**DAMPIERRE EN YVELINES** : Denis METZGER (suppléant)  
**LE MESNIL ST DENIS** : Christophe BUHOT, Bertille BONNAIN, Pascal EGEE, Anne GUILLOUX, Thierry MARNET, Cédric CHAUVIERRE, Véronique DEZ  
**LEVIS ST NOM** : Anne GRIGNON, Yves MAGNE  
**MILON LA CHAPELLE** : Pascal HAMON  
**SENLISSE** : Claude BENMUSSA  
**SAINT FORGET** : Jean-Luc JANNIN  
**SAINT LAMBERT DES BOIS** : Olivier BEDOUELLE  
**ST REMY LES CHEVREUSE** : Dominique BAVOIL, Jacques CAOUS, Dominique MENARD, Gérarda BRUNELLO, Jean-Claude MONTAGNON, Dominique DUFRASNES, Jean-Louis BINICK

### POUVOIRS

**LE MESNIL ST DENIS** : Eric LE LANDAIS donne pouvoir à Pascal EGEE  
**ST REMY LES CHEVREUSE** : Dominique JOURDEN donne pouvoir à Dominique BAVOIL  
Myriam SCHWARTZ donne pouvoir à Dominique MENARD  
Agnès BOSDARROS donne pouvoir à Gérarda BRUNELLO

### ABSENT(E)S EXCUSE(E)S

**LE MESNIL ST DENIS** : Christelle LANTOINE, Eric LE LANDAIS  
**ST REMY LES CHEVREUSE** : Agnès BOSDARROS, Dominique JOURDEN, Myriam SCHWARTZ

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Claude BENMUSSA

### ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Validations des PV des séances du 2 et 9 février 2021
3. Décisions AAGV – Assurance – Bail Voirie
4. Projet de Délibération 2021.03.01 – Séance du Conseil Huit Clos
5. Projet de Délibération 2021.03.02 – DevEco - Avenant convention résilience
6. Projet de Délibération 2021.03.03 – Env - Lancement PCAET
7. Projet de Délibération 2021.03.04 – Env - Convention avec l'ALEC
8. Projet de Délibération 2021.03.05 – Env - Opération Frelons 2021
9. Projet de Délibération 2021.03.06 – Culture – Convention Lireval
10. Projet de Délibération 2021.03.07 – RH - Tableau des effectifs

Mme GRIGNON, Présidente, ouvre la séance du Conseil à 20h40.

La Présidente remercie les délégués communautaires pour leur présence et les élus de la commune du Mesnil Saint Denis pour leur accueil.

La Présidente précise que les conseillers communautaires de Chevreuse ne sont plus en fonction suite à la notification de l'arrêt du Conseil d'Etat du 17 mars invalidant les élections municipales 2020 de la commune ainsi que l'arrêté préfectoral 78-2021-03-24-00001 du 24 mars 2021 instaurant une délégation spéciale chargée des actes de pure administration conservatoire et urgente jusqu'à l'installation d'un nouveau conseil.

La Présidente procède à l'appel nominatif des 27 Conseillers communautaires encore en fonction (22 présents et 4 pouvoirs, soit 26 votants).

Dans la cadre de la loi d'urgence sanitaire toujours en vigueur et le nouveau nombre de conseillers, le quorum de 9 délégués (1/3 des membres) est atteint, le Conseil peut donc valablement délibérer.

## **Désignation d'un secrétaire de séance**

Claude BENMUSSA est nommé secrétaire de séance avec l'approbation du Conseil communautaire.

## **Approbation du procès-verbal du 2 et 9 février 2021**

Les procès-verbaux des Conseils communautaires du 2 et du 9 février 2021, envoyés préalablement aux conseillers pour validation, n'ont pas fait l'objet de demandes de correction et sont adoptés à l'unanimité.

## **Décision 2020.01.01 – Assurance multirisque et fonctionnelle**

La Présidente fait part à l'Assemblée d'avoir décidé de faire appel aux services d'assurance de la Caisse régionale d'assurance mutuelles agricoles (GROUPEAMA) Paris Val de Loire. Le contrat d'assurance avec MMA IARD Assurances Mutuelles arrivait à échéance au 31 déc 2020. Cela a fait l'objet d'une mise en concurrence prenant en considération les risques et nouveaux besoins assurantiels de la CCHVC avec notamment l'assurance de biens confiés dans le cadre du transfert de certaines compétences ou encore l'assurance fonctionnelle des élus et agents de la collectivité.

Date de prise d'effet des garanties au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Date de fin de garanties au 31 décembre 2024.

La cotisation annuelle s'élève à 2.908,54€ HT soit 3.198,54€ TTC

## **Décision 2020.03.01 – AAGV**

La Présidente fait part à l'Assemblée d'avoir décidé de faire appel, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, aux services de l'entreprise SARL VESTA, 24 rue Paul Langevin, 59260 LEZENNES pour la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse, situé au Mesnil Saint Denis, pour un montant de 8 193,60€ TTC annuel.

La Présidente rajoute que les entreprises suivantes ont été consultées :

- SG2A (L'HACIENDA), 355 Rue des Mercières, 69140 Rillieux-la-Pape
- VAGO, Impasse des deux Crastes, 33260 LA TESTE DE BUCH
- VESTA GESTION, 7 Boulevard Louis XIV, 59800 LILLE

Les offres des sociétés ont été les suivantes :

- SARL VESTA pour 6 828€ HT - 8 193,60€ TTC
- SG2A L'HACIENDA pour 14.400€ HT - 17.280€ TTC

L'entreprise VAGO n'a pas répondu.

## **Délibération 2021.03.01 – Séance à huis clos**

Compte tenu du couvre-feu applicable à partir de 19h et de l'impossibilité d'accueillir davantage de personnes dans la salle du Conseil que les délégués présents, la Présidente propose comme lors de la précédente séance de tenir le Conseil Communautaire à huis clos, en application de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit que le Conseil municipal peut siéger à huis clos si une demande est formulée en ce sens par le maire ou par trois conseillers municipaux. Le conseil municipal statue sur cette proposition sans débat à la majorité des membres présents ou représentés. Cette disposition de l'article L.2121-18 est applicable aux intercommunalités.

Aussi, pour lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L.3131-12 du code de la santé publique, déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, et pour assurer la tenue du Conseil Communautaire d'aujourd'hui dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, la Présidente demande la réunion à huis clos.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, DECIDE de tenir la séance du Conseil Communautaire du mercredi 24 mars 2021 à huis clos.

### **Délibération 2021.03.02 – Participation CCHVC au Fonds Résilience Ile de France et Collectivités**

Le vice-président en charge du développement économique, Christophe BUHOT, expose :

L'Etat a accordé au Conseil régional Ile de France l'autorisation de poursuivre en 2021 l'opération Résilience, action de soutien économique aux entreprises touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19.

Le Conseil Communautaire lors de sa séance du 10 juillet 2020 a approuvé par délibération 2020.07.10 la participation de la collectivité au « Fonds de Résilience Ile de France et Collectivités » et les différentes conventions et règlements afférents, pour un montant de 36.780 € (1.839 établissements économiques identifiés sur le territoire communautaire X 20€).

InitiActive Ile de France, qui opère pour le compte de la Région Ile de France ce fonds, a ainsi instruit via son Agence Initiative Seine Yvelines, sur le territoire de la CCHVC, pendant la phase Résilience I (période de mars à déc 2020) 12 dossiers et a versé à 9 entreprises un total de 192.000 € sous forme d'avance remboursable.

Au vu de la situation sanitaire actuelle et les difficultés économiques qui en découlent, la Région Ile de France sollicite de nouveau les collectivités territoriales pour abonder pour 2021 ce fonds Résilience, à hauteur de 10€ par établissement économique.

Ainsi, il est proposé que la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse participe de nouveau à ce fonds à hauteur de 18.930 € (1.893 établissements économiques identifiés sur le territoire communautaire X 10€).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

Art 1 : DECIDE de renouveler sa participation au financement du « Fonds Résilience Île-de-France & Collectivités » à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation ;

Art 2 : AFFECTE une autorisation d'engagement de 18.930 € sur le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », code fonctionnel 90 « interventions économiques » ;

Art 3 : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de dotation autorisant la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse à abonder le fond, figurant en annexe à la présente délibération, et autorise la Présidente de la CCHVC à la signer ;

Art 4 : APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de dotation du fonds résilience « Ile de France et collectivités », figurant en annexe à la présente délibération, et autorise la Présidente de la CCHVC à la signer ;

Art 5 : AUTORISE la Présidente à prendre toutes mesures nécessaires ou à signer tout document permettant la mise en application de la présente délibération.

### **Délibération 2021.03.03 – Lancement PCAET**

Le vice-président en charge de l'environnement, Olivier BEDOUELLE, expose :

Le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) traduit la volonté d'engagement du territoire dans une démarche de transition énergétique.

Le PCAET est l'outil opérationnel de coordination pour les intercommunalités de la transition énergétique dans les territoires (habitants, associations, collectivités locales, élus, entreprises...). L'élaboration du PCAET de la CCHVC s'appuiera donc sur une démarche participative.

Conformément aux dispositions du décret n°2016-849 du 28 juin, le PCAET comprendra un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est mis en place pour une durée de 6 ans, et doit faire l'objet d'un bilan à 3 ans.

La Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse sera accompagnée par l'ALEC Yvelines et le Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse. L'ALEC et le PNR ont la charge de la réalisation du diagnostic climat-air-énergie, l'animation de la concertation avec les parties prenantes du territoire et la co-construction d'une stratégie territoriale.

Les objectifs et actions du PCAET doivent permettre d'engager durablement le territoire sur la voie de :

- La maîtrise des consommateurs énergétiques et la réduction de la part des énergies fossiles
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- L'amélioration de la qualité de l'air
- Le développement du stockage du carbone
- Le développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération
- L'adaptation au dérèglement climatique

Le PCAET fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique dès le démarrage et tout au long des travaux de son élaboration. Il s'agit d'une approche itérative afin de rechercher le meilleur compromis entre les objectifs et les incidences du PCAET. Elle est constituée :

- D'un état initial de l'environnement et de ses perspectives d'évolution,
- D'une analyse des incidences de la mise en œuvre du PCAET,
- D'une justification des choix retenus au regard de leurs incidences,
- D'un dispositif de suivi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, décide :

D'ENGAGER la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse dans la réalisation d'un Plan climat air énergie territorial (PCAET) ;

D'APPROUVER les modalités d'élaboration du Plan climat air énergie territorial tel que présenté avec l'aide de l'Etat, du Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse et de l'ALEC ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette action.

## Délibération 2021.03.04 – Convention ALEC

Le vice-président en charge de l'environnement, Olivier BEDOUELLE, précise que cette délibération découle de la précédente.

Il rajoute que les missions de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines (ALEC SQY) sont les suivantes :

- Sensibilisation et information des habitants et acteurs du territoire (défis, ateliers, rencontres, ...),
- Conseil et accompagnement des acteurs du territoire à la maîtrise de l'énergie,
- Accompagnement des démarches Énergie-Climat des intercommunalités, notamment les PCAET,

Le montant d'adhésion pour 2021 à l'ALEC SQY est de 0,1 € par habitant x 25.178 habitants, soit 2 517,80 € ;

Le montant 2021 de la subvention de la collectivité pour l'ALEC SQY pour la réalisation du PCAET est de 0,57 € par habitant x 25.178 habitants, soit 14 351,46 € ;

Suite à une question de M EGEE, M BEDOUELLE précise que cette action n'entraînera pas une baisse de la subvention à l'Alec pour les communes engagées dans les économies d'énergie sur les bâtis communaux s'agissant de prestations d'études très différentes.

La Présidente souligne la coopération des services de l'Etat concernés sur ce dossier. Une collaboration ALEC-PNR sur la définition du PCAET est également à souligner. M BEDOUELLE précise qu'un premier diagnostic pourra être proposé avant l'été 2021, des ateliers « flash » locaux auront ensuite lieu en septembre et la rédaction pourra être finalisée au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**,

AUTORISE Mme la Présidente à engager un partenariat avec l'ALEC SQY dans les conditions mentionnées ci-dessus, et à signer la convention correspondante quand celle-ci sera établie ;

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget communautaire au Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » ;

DESIGNE M Olivier BEDOUELLE, en tant que vice-président en charge de l'Environnement, élu communautaire référent et représentant de la collectivité à l'Assemblée Générale de l'ALEC SQY.

## Délibération 2021.03.05 – Subvention pour destruction de nids de frelons asiatiques

Le vice-président en charge de l'environnement, Olivier BEDOUELLE, rappelle que la Communauté de Communes depuis 2019 appuie la destruction des nids de frelons asiatiques (*Vespa velutina nigrithorax*) sur le territoire de la CCHVC.

Ainsi le nombre de dossiers subventionnés en 2019 et en 2020 furent les suivants :

- 2019 28 dossiers 2.442 € de subventions soit une moyenne de 87€ par opération
- 2020 25 dossiers 2.558 € de subventions soit une moyenne de 102€ par opération

La hauteur des montants engagés annuellement est assez modeste, le temps nécessaire à l'instruction est néanmoins important, s'agissant de dossiers individuels à variables multiples, contacts téléphoniques et relances pour obtenir les pièces acceptées par le Trésorier.

Les entreprises partenaires s'engagent entre autres d'intervenir sous 48h, d'appliquer un tarif de déplacement uniforme à l'ensemble du territoire, d'attester qu'il s'agit bien d'un nid de frelons de l'espèce *Vespa velutina nigrithorax*, de respecter la réglementation en vigueur notamment lors d'interventions depuis la voie publique, d'utiliser des produits phytosanitaires de manière raisonnée et si possible de procéder au décrochage puis destruction du nid.

Le dispositif d'aide s'adresse aux particuliers habitants sur le territoire intercommunal (propriétaire privé ou occupant du lieu) excluant ainsi les interventions pour le compte d'entreprises, communes, SCI, etc.

Il est proposé, comme en 2019 et 2020, d'attribuer une aide maximale de 50% de la somme dépensée, avec un maximum de 200€ de subvention par opération.

Le site internet Communauté de Communes précise sur la page dédiée [www.cchvc.fr/environnement/frelons-asiatiques/](http://www.cchvc.fr/environnement/frelons-asiatiques/) les conditions d'éligibilité à cette action ;

M BEDOUELLE précise que le Bureau communautaire du 18 mars 2021 a proposé de renouveler pour 2021 cette action dans les mêmes conditions financières que celles décidées pour 2019 et 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil, **à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

DECIDE de prendre en charge 50% du coût de la destruction d'un nid de frelons asiatiques faite auprès d'un particulier dont la propriété est située ou occupée sur le territoire intercommunautaire ;

DECIDE d'attribuer cette aide aux particuliers sous forme d'une subvention, versée sur la base d'une facture acquittée, précisant qu'il s'agit bien de la destruction d'un nid de frelons asiatiques ;

DECIDE de mener cette action sous réserve du respect de la procédure mise en place par la Communauté de Communes visible sur le site internet de la collectivité ;

PRECISE que le maximum éligible par destruction est de 400€ TTC, soit une subvention de 200€, avec un maximum de 2 demandes par an et par adresse ;

AUTORISE la Présidente à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette action ;

PRECISE que les dépenses correspondantes sont constatées au Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » du budget primitif.

#### **Délibération 2021.03.06 – Attribution d'une subvention pour l'organisation du salon du livre 2021**

Le vice-président en charge de la culture, Cédric CHAUVIERRE, expose :

L'Association LIRENVAL organise chaque année le Salon du Livre de la Haute Vallée de Chevreuse. En 2021, la vingtième édition se déroulera du 28 mars au 10 avril 2021.

Par délibération en date du 9 septembre 2015, le Conseil Communautaire a décidé que ce salon était d'intérêt communautaire pour la compétence « organisation et/ou aide aux manifestations culturelles ».

Le Bureau communautaire du 18 mars 2021 propose de renouveler pour 2021 l'appui à cet événement, dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Une convention fixe les règles de l'attribution de la subvention.

Pour l'année 2020-2021, les frais d'organisation pour les élèves des classes impliquées des communes de la CCHVC sont de 0,50 € par habitant.

CONSIDERANT que la population de la CCHVC au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 25 750 habitants (source INSEE),

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

Le Conseil Communautaire,

DECIDE d'attribuer une subvention de 25 750 habitants x 0.50 € = 12 875 € pour l'organisation du Salon du Livre de la Haute Vallée de Chevreuse « édition 2021 » à l'Association « Aimer Lire en Haute Vallée de Chevreuse » (LIRENVAL).

AUTORISE le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette action.

PRECISE que ce crédit est inscrit au budget primitif 2021 au chapitre 65, compte 6574 « Subventions aux associations ».

M BAVOIL rajoute que la commune a été sollicitée par l'association pour une occupation de l'espace public pour une animation en plein air. Au vu de la situation sanitaire, cela a été refusé.

#### **Délibération 2021.03.07 – Adaptation du tableau des effectifs**

La Présidente propose de remplacer le poste de technicien territorial à temps complet (35h) par la création d'un poste à temps non-complet d'adjoint administratif principal 2ème classe, sur base de 17,5h par semaine, et d'un poste à temps non-complet de technicien territorial (17,5h).

La Présidente rappelle l'importance des compétences exercées et les missions qui en découlent, la multitude des tâches administratives et techniques opérationnelles et le souhait de développement de la CCHVC exprimé par les membres du Bureau du 18 mars 2021.

Elle souligne que depuis la fin du contrat de Mme Gwennaëlle Le Baud, technicien territorial contractuel, au 15 mars 2020, le poste est resté vacant et que la CCHVC fonctionne depuis avec un seul agent à temps complet. Avec une embauche à mi-temps, on ne fait que revenir au niveau des effectifs présents avant mars 2020.

Au vu des éléments évoqués, il est proposé de faire évoluer le tableau des emplois de la collectivité à la date du 1er avril 2021 afin de pouvoir procéder à un nouveau recrutement.

Motif du recrutement : faire face aux tâches administratives, comptables et de secrétariat au sein de la CCHVC.

Les missions recouvrent entre autres :

- Appui à la gestion comptable : traitement des éléments dématérialisés depuis et vers Chorus, création des mandats et titres, saisie des tiers, saisie des éléments des marchés correspondants, traitement des P503 ou similaires sur Helios, échanges avec la TP, suivi des fiches immos et inventaires,
- Assurer le suivi de dossiers administratifs (TCFE - FRELONS - Suivi de la Taxe de séjour),
- Appui sur l'ensemble des tâches administratives et secretariat : traitement des mails, prise des appels téléphoniques, rédaction de compte-rendu, classement divers,
- Evolutions : tâches nouvelles résultants de transferts de compétences.

Niveau de recrutement : Baccalauréat ou équivalence.

Le niveau de rémunération sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. En outre, l'intéressé pourra percevoir un régime indemnitaire.

La vacance de poste sera déclarée au CIG.

Le tableau des effectifs sera ainsi modifié :

Filière	Cadre d'emplois	Grade	Cat	Effectifs budgétaires			Effectifs pourvus		
				Ancien effectif	Nouvel effectif Temps complet	Nouvel effectif TNC	Titulaires	Non titulaires	Total pourvu
Administrative	Adjoint administratif territorial	Adjoint adm principal 2 <sup>e</sup> classe	C	0		1	0	0	0
Technique	Technicien territorial	Technicien principal 1 <sup>ere</sup> classe	B	1	0	1	0	0	0
Technique	Ingénieur territorial	Ingénieur principal	A	1	1	0	1	0	1
<b>TOTAL</b>				<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

M BAVOIL explique que Saint Rémy s'oppose à cette embauche. Le personnel ressource doit porter un vrai projet politique. Il est favorable à l'embauche d'un contrat en alternance, mission d'accompagnement d'une collectivité.

M BENMUSSA précise que pour le moment toutes les tâches confiées à la CCHVC sont portées par Peter. Les commissions se mettent en place et les missions proposées qui en découlent ne pourront être confiées à une seule personne. Actuellement, la CCHVC n'a pas les moyens humains nécessaires pour faire face au travail courant. Le Contrat d'apprentissage n'est pas à exclure mais n'est qu'une option pour le futur. Le recrutement projeté vise à assumer les missions administratives actuelles et futures. Il rappelle que de toutes les intercommunalités en France, la CCHVC est celle qui a le moins de ressources humaines.

M BUHOT souligne qu'il est intéressant dans une embauche d'avoir une complémentarité entre la collectivité et une de ses communes.

Le Conseil Communautaire, **à la majorité des membres présents ou représentés** (17 pour, 0 abstentions, 9 contre : Dominique BAVOIL, Jacques CAOUS, Dominique MENARD, Gérarda BRUNELLO, Jean-Claude MONTAGNON, Dominique DUFRASNES, Dominique JOURDEN, Myriam SCHWARTZ, Agnès BOSDARROS)

- APPROUVE le tableau des effectifs ainsi modifié ;
- DECIDE la création d'un emploi permanent, à temps non-complet, d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup>me classe, sur base de 17,5h par semaine, permettant d'exercer les fonctions d'adjoint administratif comme décrit ci-dessus ;
- DECIDE de supprimer le poste de technicien territorial à temps complet et de le remplacer par un poste de technicien territorial à temps non-complet ;
- ACCEPTE le recrutement d'un adjoint administratif à partir du 1<sup>er</sup> avril 2021 ;
- PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet adjoint administratif sont inscrits au budget primitif 2021 au chapitre 12 « Charges de personnel et frais assimilés » ;
- AUTORISE le Président de signer, au nom et pour le compte de la CCHVC, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## Questions diverses

**TAD** - M BEDOUELLE précise que le comité de pilotage du TAD s'est réuni récemment. Les véhicules pourront dans le futur s'arrêter sur davantage de points. Il s'avère que le service rencontre beaucoup de succès auprès des jeunes, étudiants et salariés mais moins auprès des personnes âgées où la distance entre le point d'arrêt et le domicile semble être un frein important. Le Conseil d'administration d'IDFM du 15 avril dernier a validé l'intégration de Cernay en heures creuses, La Celle des Bordes en heures pleines ainsi que Lévis Saint Nom et la gare des Essarts. Il souligne que le TAD sera intégré dans le futur contrat d'exploitation avec IDFM.

**Radars sonores** - M BENMUSA rappelle la mise en place d'un radar sonore. Il constate avec d'autres collègues maires que la colère des habitants vis-à-vis des nuisances sonores monte graduellement. Il propose de se réunir prochainement avec les maires de l'intercommunalité pour évoquer le sujet. Il rajoute que la Gendarmerie ne dispose actuellement que de peu de moyens humains ou techniques. Il manque ainsi à la brigade de Chevreuse un radar mobile ou un sonomètre. Il regrette que la proposition d'amendement de Jean-Noël Barrot, député des Yvelines, ait été rejetée par l'Assemblée nationale. Le problème des flux des motards et véhicules de sport est réel pour des sites touristiques comme les Vaux de Cernay et le Château de Dampierre pouvant attirer entre 300 et 350.000 visiteurs annuels chacun... Il aimerait aussi voir le développement des liaisons douces comme alternative de loisirs.

M BAVOIL rajoute que pour les liaisons douces la problématique est différente, ne s'agissant pas du même public, même si le plaisir des uns ne doit pas se faire au détriment des autres. Une mobilisation auprès des certaines cibles serait nécessaire pour stimuler le respect du territoire.

M SEIGNEUR rappelle l'importance du respect des vitesses et du bruit. Il souligne l'apparition d'un phénomène nouveau, les rassemblements de véhicules de sports en nombre (jusqu'à 250 lors d'un regroupement récent à Breteuil), dont certains participants étaient équipés de fausses plaques.

M CHAUVIERRE précise que contrairement aux voitures, les motos ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle technique périodique. Il est donc facile de procéder à des modifications sans conséquences réelles. Les éventuelles protestations de motards sont craintes par l'exécutif national, il faudrait néanmoins trouver des solutions de cohabitation locales.

M BEDOUELLE rajoute que les trois industriels en lisse installeront des radars sonores automatiques à l'automne dans le cadre de l'expérimentation, à St Lambert des Bois.

**Centre de vaccination** - Après la 1ere vague des vaccinations pour les plus de 75 ans et plus, les critères d'éligibilité seront allégés prochainement. La Présidente propose de définir une stratégie partagée avec les communes.

Pour la gestion du centre de vaccination intercommunal situé à St Rémy, la Présidente précise que Mme JOURDEN fait un travail remarquable. M BAVOIL précise qu'elle n'est pas la seule personne méritante de la commune.

Il rajoute que les dotations sont en baisse et que seuls 40 créneaux de vaccination seront disponibles pour les habitants des communes de la CCHVC. Un mail précisant cela a été envoyé aux référents des communes. Plusieurs maires présents témoignent ne pas avoir eu ce message. M BAVOIL rajoute qu'en cas de non éligibilité aux critères en vigueur, les personnes sont récusées. Le manque va au-delà des vaccins et touche aussi le personnel soignant du centre. Un des problèmes étant que les médecins retraités et infirmiers hospitaliers ne sont toujours pas indemnisés.

M BAVOIL souligne qu'il faut un minimum de moyens pour faire fonctionner nos structures. L'Etat propose mais les administrations ne sont pas prêtes.

M BEDOUELLE souhaite savoir quoi répondre concrètement aux sollicitations des habitants. M BAVOIL répond que pour le plus de 70 ans, les inscriptions se font en ligne via le site de Doctolib. Pour les autres, des critères spécifiques existent et dépendent notamment des facteurs de comorbidité. Il souligne que le centre pourrait potentiellement accueillir jusqu'à 900 injections par semaine si les vaccins étaient réellement disponibles.

La Présidente rajoute que davantage de centres de vaccinations verront le jour et qu'ainsi quasiment toutes les intercommunalités disposeront d'un centre de vaccination prochainement. Le suivi des vaccinés pourrait aussi être amélioré. Aujourd'hui par exemple, l'ARS ne semble pas en capacité de préciser quels habitants du territoire ont déjà été vaccinés hors centre de vaccination local. M BUHOT voudrait optimiser le temps consacré à l'administratif au profit des vaccinations.

En l'absence d'autres questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 21h45.

Anne GRIGNON  
Présidente

